



## Convention de la Société Civile Ivoirienne

### ALERTE DE LA CONVENTION DE LA SOCIETE CIVILE IVOIRIENNE (CSCI) SUR LES NOMINATIONS DANS L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

#### I- Constats

Pour la renaissance d'une nation fortement éprouvée par dix longues années de crise multiforme, le Président de la République a exprimé, à juste titre, la nécessité de privilégier la compétence et la probité morale sur toute autre considération dans la gestion des affaires publiques. Ces critères sont d'autant plus justifiés que la Côte d'Ivoire a enregistré un recul considérable en une décennie, en passant du groupe des pays à gouvernance « moyenne » en 1996, au groupe des pays à gouvernance « mauvaise » en 2007. Le tableau ci-dessous illustre bien cette situation.

Comparaison des performances en pourcentage en matière  
de gouvernance entre la Côte d'Ivoire, le Ghana et le Sénégal en 2006

Indicateurs	Ghana en 2006	Sénégal en 2006	Côte d'Ivoire en 2006	Côte d'Ivoire Objectif 2013	Côte d'Ivoire Objectif 2015
Voix et responsabilité	60,1	49,5	8,7	70	90
Stabilité politique et absence de violence	54,8	37,5	2,9	60	70
Efficacité gouvernementale	57,3	47,4	4,7	60	80
Qualité du cadre réglementaire	50,7	42,4	14,6	60	90
Etat de droit	51,0	45,7	3,3	50	70
Capacité de contrôle de la corruption	55,3	41,7	8,3	50	85

Source : Banque Mondiale 2007 et DSRP 2008

NB : Plus le pays fournit des efforts, plus l'indice est élevé.

Le classement fait par les institutions internationales est confirmé par les résultats de la dernière enquête sur l'état de la gouvernance en Côte d'Ivoire réalisée par le Secrétariat National à la Gouvernance et au Renforcement des Capacités, une structure administrative rattachée à la Primature. Entre 65% et 85% des populations enquêtées ne sont pas satisfaites du sens de responsabilité dans la gestion des affaires de l'Etat, des prestations de l'administration, de la qualité du service public et, de manière générale, des gouvernances institutionnelle, administrative, juridique et économique. Les faibles performances de l'administration publique ivoirienne s'expliquent, en grande partie, par des méthodes peu rigoureuses de recrutement et de promotion des fonctionnaires, caractérisées par la dévotion à un chef, le militantisme politique, l'esprit courtisan et clanique, le tribalisme, le régionalisme, les délations...

La prise en compte insuffisante de la compétence et de la probité morale constitue un facteur de frustration, de démotivation et de faible performance.

Or, l'état actuel de la gouvernance montre que le pays doit multiplier ses efforts respectivement par 8 et par 11 pour atteindre les objectifs fixés dans le document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) pour les échéances 2013 et 2015.

Les nominations en cours dans l'administration sont-elles de nature à permettre l'atteinte de ces objectifs ?

## II- Brève analyse et recommandations

La CSCI fait un plaidoyer auprès du Président de la République à l'effet de le voir traduire dans les faits sa déclaration de rebâtir l'administration ivoirienne sur des bases de compétence et de probité morale. En effet, les bonnes pratiques dans les pays industrialisés et démocratie avancée consistent à établir une nuance entre les fonctions politiques et administratives. Les fonctions dans le gouvernement et dans les cabinets ministériels relèvent généralement de la confiance placée par l'Autorité politique compétente dans les personnalités choisies. En revanche, les nominations dans l'administration publique sont davantage fondées sur la compétence technique et la probité morale.

La compétence, selon notre compréhension, pourrait se mesurer, entre autres, par le diplôme, l'expérience professionnelle et le rang occupé à l'Ecole Nationale d'Administration. La probité morale pourrait être appréciée à partir de la réputation du fonctionnaire ou de l'agent de l'Etat. Ces deux critères objectifs, plus que toute autre considération, sont les plus puissants facteurs d'accroissement des performances du pays en matière de gouvernance et d'efficacité de l'administration. La compétitivité de la Côte d'Ivoire dans le vaste mouvement de la mondialisation est à ce prix.

Par voie de conséquence, la CSCI prie le Président de la République de bien vouloir suivre de près les nominations et les promotions dans l'administration publique ivoirienne.

Pour la CSCI, le Président de la Commission  
Etat de Droit et Egalité des Chances (CEDEC),

Me Drissa Traoré